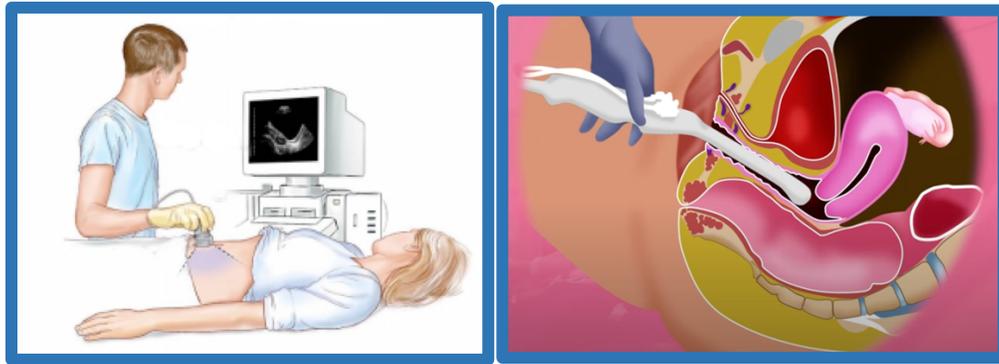


## Comprendre mon Échographie pelvienne :



L'échographie pelvienne est réalisée par un médecin ou une sage-femme.

Elle est réalisée par voie abdominale (externe) ou endovaginale (interne) sauf pour les patientes vierges.

Il est important de bien informer l'échographiste d'une éventuelle virginité, de vos antécédents médicaux et chirurgicaux, de vos traitements encours et de vos allergies (latex en particulier).

L'examen est réalisé avec une vessie en semi-réplétion (remplie à 50%).

De préférence sauf urgence en dehors des saignements, fin des règles ou à un autre moment du cycle menstruel si besoin.

Cet examen permet d'explorer les organes du petit bassin comme l'utérus, les ovaires et la vessie.

En dehors de la virginité ou d'un vaginisme extrême, il est indispensable que l'examen soit réalisé par voie endovaginale permettant une meilleure visualisation des organes et la réalisation de coupes impossibles à obtenir par voie abdominale.

Le praticien vous expliquera le déroulement de l'examen, à savoir qu'une sonde d'échographie sera introduite dans le vagin .

La sonde est désinfectée entre 2 patientes selon un protocole validé scientifiquement et protégée d'une gaine en latex et lubrifiée.

L'introduction de la sonde d'échographie est en général indolore mais parfois être source d'inconfort, n'hésitez pas à le signaler au cours de l'examen.

Les risques infectieux sont exceptionnels.